



Bonny David, Menétrey Lucie

Maîtriser la hausse des coûts de la santé avec des objectifs clairs

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 12.10.23

Transmission au CE : *13.10.23

Dépôt

Le Conseil d'Etat est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires à la mise en place des objectifs en matière de coûts de la santé et de qualité, rendus possibles par le droit fédéral.

Développement

Lors de la session d'automne 2023, les Chambres fédérales ont adopté une modification de la LAMal introduisant des objectifs en matière de coûts de la santé. Cette modification octroie aux cantons la possibilité de fixer des objectifs en matière de coûts et de qualité.

La présente motion charge le Conseil d'Etat d'anticiper la mise en place d'objectifs en matière de coûts et de qualité en préparant des bases légales fribourgeoises à cet effet. En anticipant, il sera possible d'éviter de répéter l'une des plus importantes hausses de primes dans le canton depuis l'introduction de la LAMal – une hausse qui pénalise fortement le pouvoir d'achat des ménages fribourgeois.

L'introduction d'objectifs en matière de coûts était la principale mesure recommandée par le groupe d'experts, mandaté par le Conseil fédéral, pour trouver des solutions à la hausse des coûts de la santé¹. Le système préconisé par les Chambres fédérales repose sur le partenariat tarifaire et incite les partenaires à trouver des solutions pour maîtriser les coûts.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/versicherungen/krankenversicherung/krankenversicherung-revisionsprojekte/kvg-aenderung-vorgabe-von-konstenzielen.html>